

UNE NOUVELLE DÉFINITION DE L'INTERVENTION D'ADAPTATION EN SITES RÉGULIERS

Suzanne Carrier

La pratique des éducateurs des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle [CRDI] en sites réguliers s'accomplit en partenariat avec la personne présentant une déficience intellectuelle et les membres de son entourage. Un site régulier est un milieu social qui existe préalablement à une action d'un intervenant d'un CRDI dans ce site et qui possède sa culture et ses acteurs propres — souvent extérieurs au réseau des services spécialisés. Ainsi, avant de devenir une famille d'accueil ou un milieu de stage, la famille ou l'entreprise existe déjà en tant que milieu familial ou de travail.

En sites réguliers, la pratique d'adaptation ou de réadaptation des éducateurs des CRDI apparaît difficile à cerner et à définir (OPHQ, 1984; Berger, 1999). Aussi, cette communication tente de la clarifier et de la redéfinir.

Une première partie examine les définitions retenues dans les écrits récents d'orientation des CRDI. Par la suite, à la lumière des résultats de deux recherches empiriques portant sur la pratique actuelle des éducateurs des CRDI en sites réguliers, elle introduit une nouvelle conception de l'intervention d'adaptation ou de réadaptation.

LES DÉFINITIONS DE L'INTERVENTION D'ADAPTATION OU DE RÉADAPTATION DANS LES ÉCRITS ACTUELS D'ORIENTATION DE LA PRATIQUE

Traditionnellement, la réadaptation ou l'adaptation est définie selon une approche d'intervention axée

sur le développement de la personne présentant des incapacités. La plupart des écrits d'orientation de la pratique des CRDI reprennent la définition retenue par l'OPHQ (1984) ou la citent en lui apportant parfois de légères modifications. Cette définition se lit comme suit :

L'intervention d'adaptation ou de réadaptation est le regroupement, sous forme d'un processus personnalisé, coordonné et limité dans le temps, des différents moyens mis en oeuvre pour permettre à une personne handicapée de développer ses capacités physiques et mentales et son potentiel d'autonomie sociale.

Une nouvelle définition est ajoutée à celle-ci dans la récente politique en déficience intellectuelle (Ministère de la santé et des services sociaux [MSSS], 2001). Elle se démarque en délaissant les visées développementales de l'intervention, comme suit :

L'ensemble des actions qui favorisent le maintien d'une personne dans des conditions de vie normales et qui permettent sa participation sociale par des interventions adaptées à sa situation (adaptation) et le retour à des conditions normales lorsqu'elle se trouve en situation d'exclusion (réadaptation); que ce soit en raison de ses caractéristiques propres (comportement, capacité, etc.) ou des caractéristiques de son environnement et de l'interaction entre ses composantes.

En dépit d'une référence à l'interaction personne-milieu qui vient ici justifier l'intervention

professionnelle, cette définition proposée par Boutet (1999) reconduit une conception de l'intervention au bénéfice exclusif de la personne — à l'instar de la conception traditionnelle. Elle s'inscrit en prolongement d'une conception individualisée de la pratique selon laquelle, si interventions indirectes il y a, celles-ci sont réalisées exclusivement au profit de la personne (Picard *et al.*, 1992).

REDÉFINIR L'INTERVENTION À PARTIR D'ÉTUDES EMPIRIQUES SUR LA PRATIQUE

Dans sa thèse de doctorat, Carrier (2001) procède à l'observation et à l'analyse en profondeur, de dix (10) situations d'adaptation-intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle en milieu de travail. En s'inspirant de la méthode inductive d'élaboration de théorie (Glaser & Strauss, 1967; Strauss & Corbin, 1990), elle développe la *théorie de la normalité ajustée* selon laquelle l'adaptation-intégration sociale d'une personne différente, dans un site régulier donné, s'opère par un ensemble de transformations observables chez la personne, au sein de son entourage et dans le contexte de vie que les acteurs partagent. Selon ce point de vue, l'adaptation de la personne et de son entourage est un processus d'ajustement réciproque et continu. L'éducateur du CRDI intervient avec (et auprès) de la personne et de son entourage pour les aider dans le défi quotidien de s'adapter mutuellement pour parvenir à bien vivre ensemble (Carrier et Fortin, 2002). En ce sens, en sites réguliers, il serait plus juste de parler d'intervention d'adaptation, plutôt que de réadaptation — en dépit du fait que l'usage répandu du terme réadaptation rend son remplacement peu probable par celui d'«adaptation» (OPHQ, 1984).

Parce qu'elle s'accomplit au bénéfice non seulement de la personne, mais aussi de son entourage dans leur ajustement réciproque, l'intervention spécialisée d'adaptation revêt ainsi un caractère plus collectif qu'individualisé. Cela met en relief l'insuffisance des définitions précédemment citées où l'intervention se veut au seul profit

de la personne, qu'il s'agisse de son développement (OPHQ, 1984) ou encore de son maintien dans des conditions de vie normales et qui facilitent sa participation sociale (Boutet, 1999).

Par ailleurs, voulant préciser les actions des intervenants des CRDI pour soutenir ce processus d'ajustement mutuel, Carrier (2001b) invite, dans une étude subséquente, 40 éducateurs des CRDI de Montréal à rapporter les interventions qu'ils effectuent dans le suivi, en sites réguliers, de 118 usagers, pendant 10 jours travaillés consécutifs. Une analyse qualitative de contenu, selon une méthode de catégorisation inductive (L'Écuyer, 1990), traite les 1 402 raisons invoquées par les éducateurs pour justifier leurs actions. Au total, 63 motifs d'intervention se dégagent de l'analyse et se regroupent à l'intérieur de quatre fonctions plus spécifiques à savoir :

- 1) la *planification-évaluation* d'actions ou de conditions susceptibles d'affecter l'ajustement mutuel et continu entre la personne et son entourage dans un site régulier donné;
- 2) l'*amélioration des compétences des acteurs* (de la personne et de son entourage);
- 3) la *compensation des limites* du répertoire de réponses adaptatives de la personne ou des limites de son entourage;
- 4) une *fonction connexe* à la réadaptation, c'est-à-dire de socialisation informelle avec les acteurs, de logistique ou de référence.

À partir de ces études, il devient possible de définir l'intervention d'adaptation en sites réguliers — communément appelée «réadaptation» — dans une perspective non plus individualisée, c'est-à-dire au profit exclusif de la personne, mais plutôt «*contextualisée*». Une intervention *contextualisée* se veut au bénéfice de la personne et de son entourage puisqu'ils sont engagés conjointement — et aidés — dans un processus d'ajustement mutuel et continu. Elle prend simultanément en considération leurs besoins et leurs ressources respectives pour parfaire leur ajustement

réciproque. Ainsi, en sites réguliers, l'intervention d'adaptation peut se définir comme suit :

L'intervention d'adaptation est un ensemble d'interventions *professionnelles* et *contextualisées*, accomplies avec la personne présentant une déficience intellectuelle et son entourage. Elle vise à optimiser leur ajustement mutuel et continu, à l'intérieur d'un site régulier donné et cela, par le biais d'un ensemble d'interventions ayant pour fonction :

- la *planification/évaluation* d'actions ou de conditions susceptibles d'affecter cet ajustement;

- l'*amélioration des compétences* des acteurs;
- la *compensation des limites* du répertoire de réponses adaptatives de la personne ou des limites de son entourage;
- une *fonction connexe* à l'intervention d'adaptation proprement dite. Au cours d'une même intervention, ces diverses fonctions peuvent se présenter isolément ou se combiner.

RÉFÉRENCES

- BERGER, P. (1999) *Problématique de la spécificité des CRPDI*. Document de travail. Montréal: Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal.
- BOUTET, M. (1999) *Les assises de la spécialisation de l'intervention*. Liaison, 11(1), 12-13.
- CARRIER, S. (2001a) *L'intégration sociale en milieu de travail des personnes présentant une déficience intellectuelle. Contribution à une théorie de la normalité ajustée*. Thèse de doctorat. Département de psychologie, Université du Québec à Montréal.
- CARRIER, S. (2001b) *La ré/adaptation contextualisée en déficience intellectuelle*. Centre de réadaptation Gabrielle Major, Centre de réadaptation Lisette-Dupras, Centre Miriam, Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal, Services de réadaptation L'Intégrale.
- CARRIER, S. & FORTIN, D. (2002) *Évolution et renouvellement des conceptions de la réadaptation en déficience intellectuelle au Québec*, Article soumis pour publication.
- GLASER, B. & STRAUSS, A.L. (1967) *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine.
- L'ÉCUYER, R. (1990) *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*. Sillery. Presses de l'Université du Québec.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) (1984) *À part...égale. L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous*. Québec: Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications.
- PICARD, D., CHEVALIER, I., BLOUIN, A., GAULIN, F., JOBIN, P., LAROCHELLE, C., POIRIER, M., PRÉVOST, F. & ROY, J. (1992) *L'intervention psychosociale en déficience intellectuelle en complémentarité avec l'intervention de réadaptation. Guide de pratique*. Québec : Centre des services sociaux du Québec. Service de la recherche et de la programmation.
- STRAUSS, A. & CORBIN, J. (1990) *Basics of Qualitative Research*. Newbury Park: Sage Publications.